

## STAGE DE FORMATION A LA CHASSE A L'ARC

La formation de chasse à l'arc ne se déroule qu'une fois par an sur le site l'école de chasse.  
Pour vous inscrire, vous devez compléter et signer le [cerfa 10804\\*03](#) et le retourner à :

***Fédération des chasseurs du Gard – 182 Route de Sauve – B.P 57012 – 30910 NÎMES CEDEX 2***

Accompagné des pièces suivantes :

- La photocopie recto et verso de votre carte d'identité ou passeport.
- Une enveloppe timbrée à votre nom et adresse.
- L'autorisation de participation aux stages
- Le règlement des frais de stage pour ceux qui n'en sont pas exemptés (voir encadré du bas)

Vous serez convoqué trois semaines à l'avance à l'unique session de formation théorique et pratique qui aura lieu un samedi.

L'attestation qui en résultera vous sera expédiée par la poste. Vous devrez la porter sur vous en action de chasse, avec votre permis de chasser, votre validation et attestation d'assurance RC Chasse.

Pour toutes informations complémentaires, le service permis de chasser de la Fédération est à votre disposition au 04.66.62.49.14 ou 04.66.62.11.11 ou par mail : [permisdechasser@fdc30.fr](mailto:permisdechasser@fdc30.fr)

Selon l'article 4 du Règlement Intérieur de la Fédération Départementale des Chasseurs du Gard, **les frais de stage s'élèvent à la somme de 73 €** (payable par chèque uniquement – ordre FDC30) pour les chasseurs validant leur permis de chasser dans un autre département que le Gard. »

**Sont exemptés de ces frais :**

- Les candidats qui s'inscrivent au permis de chasser
- Les personnes ne possédant pas encore leur permis de chasser
- Les chasseurs ayant validé leur permis de chasser auprès de la FDC30